



Date de la convocation		
12/02/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	6

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N° 2009-02-10

L'an deux mille neuf et le dix huit février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Incarnation CHALLEGARD – Florence COMBE - Santiago CONDE – Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN – André MORRA - Etienne MOURRUT – Christel PAGES - Philippe PARASMO – Richard PAULET - Khadija PINCHON - Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA –

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – M. Fabrice LABARUSSIAS pour M. Dominique DIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET – Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS – Mme Maryline POUGENC pour Mme Florence COMBE – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

Absents excusés : M. Bruno ALBET – Mme Diane COULOMB – Mme Patricia LARMET

Secrétaire de séance : M. Jean SPALMA

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat, après présentation des éléments financiers par Monsieur Léopold ROSSO, Président, a permis à l'Assemblée :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs et annexes de la Communauté de Communes Terre de Camargue
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes
- De s'exprimer sur la stratégie financière et la politique d'investissement de la Communauté de Communes.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 19 février 2009.
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :